

Séance du 16 juillet 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 juillet 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Taieb à Mme Langlois, Mme Candillier à M. Pocq, Mme Capdevielle à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Boutique Maison des Barthes – Tarif complémentaire.

Depuis son ouverture, la boutique de la Maison des Barthes à la plaine d'Ansot propose à la vente divers objets tels que des figurines en terre cuite, des guides naturalistes, des appeaux, des posters et des cartes postales.

Les prix de vente ont été fixés lors de la délibération du 17 mai 2010.

Concernant les cartes postales, ces dernières représentent des animaux et des fleurs photographiés sur le site par Grégoire Trunet et sont vendues au prix de 0,90 € l'unité.

Le Muséum souhaite proposer d'autres séries de cartes postales, en lien avec les expositions (visuels d'affiches, photos d'œuvres artistiques, photographies naturalistes) et revoir le tarif de vente en le fixant à 1 € l'unité, étant donné l'augmentation des coûts d'impression depuis 2010.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter l'impression de nouvelles séries de cartes postales, le nouveau tarif de vente et sa mise en application à partir du 20 juillet 2015.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.